

M. Klein—Bill C-95 modifiant le Code criminel (Élimination des bons-primés dans les commerces d'alimentation).

M. Klein—Bill C-96 concernant l'observation et le traitement des toxicomanes.

M. Basford—Bill C-97 modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (Enlèvement du pont sur tréteaux de Kitsilano).

M. Basford—Bill C-98 modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (Prévention de la pollution des eaux navigables).

M. Basford—Bill C-99 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Sports professionnels).

M. Basford—Bill C-100 modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats au bulletin de vote).

M. Basford—Bill C-101 modifiant la Loi électorale du Canada (Votants et candidats de dix-huit ans).

M. Basford—Bill C-102 modifiant la Loi sur l'administration financière (Reconnaissance des contributions fédérales).

M. Basford—Bill C-103 prévoyant au Canada la dissolution du mariage.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, relativement à la réunion fédérale-provinciale qui se tiendra à titre semi-officiel à Ottawa le 5 juillet, le premier ministre pourrait-il déposer la correspondance envoyée aux divers premiers ministres provinciaux et faire connaître le programme de cette conférence? Est-ce de cela qu'il s'est entretenu avec le premier ministre Robarts lors de l'ouverture de l'Expo, comme l'ont donné à entendre les journaux, et la date de cette conférence a-t-elle été fixée à ce moment-là?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers les lettres que j'ai envoyées aux premiers ministres des provinces à ce sujet. Je leur demanderai immédiatement l'autorisation de le faire. J'imagine qu'il n'y aura pas de difficulté à ce sujet, et je m'en occuperai le plus tôt possible. La lettre elle-même indiquera le caractère de la réunion. Elle portera une date antérieure à ma rencontre avec M. Robarts à l'Expo, à Montréal.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre peut-il dire s'il y aura un ordre du jour officiel ou est-ce simplement une façon de se rencontrer?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que ce sera non seulement une façon de se rencontrer, mais aussi de faire davantage.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA POSITION DU CANADA À LA COM- MISSION DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre au sujet de son démenti aux déclarations de M. Gerald Clark, du *Star* de Montréal, et de M. Tim Ralfe, de la Société Radio-Canada, selon lesquelles le personnel militaire attaché à la mission canadienne auprès de la Commission internationale de contrôle au Vietnam transmettrait des renseignements aux autorités des États-Unis. Avant de publier ce démenti, a-t-on cherché à atteindre l'un ou l'autre de ces journalistes pour découvrir la preuve sur laquelle ils appuient leurs déclarations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question je devrais peut-être lire la déclaration suivante qui s'y rapporte. Les membres de la Délégation du Canada au Vietnam ne se livrent pas à des activités clandestines ou d'espionnage. Je le répète, monsieur l'Orateur. C'est la réponse que j'ai donnée hier.

Ces Canadiens, tout comme les autres membres de la Commission de surveillance de la trêve, s'acquittent de fonctions quasi diplomatiques qui consistent notamment à observer les conditions locales et à discuter avec les autorités du Vietnam du Nord et du Vietnam du Sud.

Les Canadiens à Hanoï travaillent dans des conditions difficiles depuis treize ans, aux côtés de représentants de la Pologne et de l'Inde, et s'efforcent depuis le début de s'acquitter au mieux de leur tâche internationale.

Quant aux allégations voulant que la délégation canadienne à Saïgon rédige ses rapports en double exemplaire, l'un pour Ottawa et l'autre pour l'ambassade des États-Unis à Saïgon, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il ne s'agit que de pure conjecture. La délégation canadienne fait rapport au gouvernement canadien et à lui seul; c'est à lui de décider de l'usage de ces rapports, comme de tous les autres, dans les échanges diplomatiques ordinaires avec d'autres pays. Toute autre façon de procéder serait absolument contraire à la pratique établie et ne saurait se justifier.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le premier ministre ou un membre du ministère des Affaires extérieures a-t-il demandé à la Commission canadienne au Vietnam si aucun renseignement